

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne

A SAUMUR.
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT PAÏES
Du droit de refuser la publication
des insertions repues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Janvier 1882.

Chronique générale.

C'est aujourd'hui que la Chambre procédera à l'élection des trente-trois commissaires chargés d'examiner le projet de révision constitutionnelle.

Nous saurons bientôt si les colères contre les essais de dictature se sont dissipées à la fumée des fourneaux de Trompette et à la vue de ces « faveurs » qui, s'il faut en croire leur grand distributeur, ne sont point sans effet sur les résolutions des députés d'arrondissement.

D'après l'Express, la situation parlementaire serait grave. Une intrigue très sérieuse serait conduite par M. Ferry contre M. Gambetta.

La Note adressée à la France et à l'Angleterre par la Porte, et que nous avons annoncée hier, est très-significative.

Cela veut dire que la Porte prend l'affaire en main, et que nous nous trouvons en face d'elle pour toutes les réclamations que nous avons à présenter. C'est un moyen de faire de la question égyptienne une question européenne, comme nous l'avions prévu dès l'abord.

Une dépêche adressée de Berlin au Morning-Post dit que le prince de Bismark aurait fait savoir au cabinet de Londres « que l'intervention de la Turquie serait la meilleure voie à suivre pour résoudre l'imbroglio égyptien ».

Nous aurions été étonnés de ne pas voir

la main de M. de Bismark en cette affaire. Comme le chancelier a une influence prépondérante à cette heure à Constantinople, il a sans doute suggéré au Sultan l'idée d'évoquer la question en sa qualité de suzerain ; et maintenant il dit à Londres : « Arrangez-vous avec le Sultan ! »

La procédure diplomatique était toute simple pour faire de la question égyptienne une question orientale, pour mettre la France et la Grande-Bretagne en face de toute l'Europe et des traités qui ont réglé ou plutôt embrouillé la situation respective des parties en litige.

Il ne s'agit plus maintenant de débarquer à Alexandrie, comme on a débarqué à Tunis un beau matin. Il faut s'entendre avec le Sultan qui veut connaître de l'affaire et écarter son vassal le Khédive. Au lieu de l'imbroglio égyptien, on a l'imbroglio oriental ; c'est-à-dire que tout est remis en question, même l'œuvre du congrès de Berlin, qui avait pour un temps endormi toutes ces affaires.

Si c'est M. Gambetta qui a imaginé ce beau coup d'une intervention en Egypte, comme le disent les feuilles de Londres, — il faut avouer qu'il est le plus aventureux et le plus imprévoyant des ministres.

On lit dans le Paris :

« Plusieurs journaux ont demandé pourquoi le ministre de l'intérieur a fait afficher dans toutes les communes de France l'exposé des motifs du projet de révision des lois constitutionnelles.

» La première et la plus importante des raisons qui ont décidé le conseil de cabinet qui s'est réuni samedi, à deux heures, au ministère des affaires étrangères, c'est que, dans un pays de suffrage universel, il importe que tous les citoyens soient tenus exactement au courant d'un projet important. »

On annonce que M. Tissot, notre ambassadeur à Constantinople, vient d'être mandé

à Paris par M. le ministre des affaires étrangères.

M. Wilson, le gendre de M. Grévy, aurait été invité, il y a quelques jours, par un ami de M. Gambetta, à bien vouloir modérer ses appréciations personnelles sur le compte du président du conseil, surtout en société.

M. Clémenceau va se rendre à Alais pour soutenir la cause des ouvriers grévistes de la Grand'Combe qui doivent passer en jugement dans quelques jours.

M. Doniol, préfet de la Gironde, est assigné pour violation de domicile, par le propriétaire de l'ancienne chapelle des Jésuites de la rue Margaux, à Bordeaux.

Nous lisons dans le Français que M. Appay, nommé tout récemment conseiller à la Cour de Limoges, vient d'être suspendu pour dix ans par toutes les Chambres réunies, à la suite de graves révélations.

Après avoir invité les préfets à faire une enquête sur les évêques, le gouvernement vient, paraît-il, d'inviter les maires à faire une autre enquête sur les curés de leur commune et sur les dons qu'ils reçoivent pour « œuvres pies. »

En outre, le gouvernement tient à savoir quels sont ceux des fonctionnaires mis à l'index qui fréquentent les églises et sont en rapport avec des membres du clergé.

C'est l'inquisition ministérielle dans ce qu'elle a de plus inquisitorial.

Il paraît que la discorde est au camp gouvernemental ; on se gourme dans le « grand ministère », comme si les places et les traitements ne suffisaient pas aux appétits républicains.

Le Constitutionnel publie l'information suivante :

« Lundi, à l'issue du conseil de cabinet tenu au ministère des affaires étrangères, M. Gambetta a eu une discussion extrêmement vive avec l'un des ministres, qui reprochait au président du conseil de faire prévaloir sa politique personnelle sans se soucier des conséquences qui pouvaient en résulter devant les Chambres. M. Gambetta a répondu froidement que les membres du cabinet qui n'approuvaient pas sa ligne politique étaient libres de se retirer. »

Nous reconnaissons bien là M. Gambetta : « Je suis le maître, et si vous n'êtes pas contents, allez-vous-en ! »

Maintenant, voici le Citoyen qui parle d'une altercation de M. Spuller avec M. Challemel-Lacour et d'un mouvement de dégoût de M. Margue :

« On parle d'une discussion violente qui a éclaté entre M. Spuller et M. Challemel-Lacour, au sujet d'un mouvement dans les secrétaires d'ambassade.

» D'autre part, on annonce que M. Margue, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, profondément dégoûté de la politique de son patron, serait dans l'intention de donner sa démission.

» M. Margue... l'homme au mot de Cambonne, dégoûté du ministère... c'est un comble ! »

Oui ! certainement c'est un comble de voir M. Margue trouvant la politique nauséabonde et M. Challemel-Lacour se disputant avec M. Spuller, son ancien copain de la République française !

Le conseil municipal de Nice a voté un emprunt de dix millions.

Le produit de cet emprunt sera employé à de nombreux travaux d'embellissement, à la construction d'une école des beaux-arts monumentale et à la reconstruction du Grand-Théâtre.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XII

L'ÉCHELLE D'OR.

(Suite.)

Malgré le titre de la romance, malgré ce qu'en avait dit le comte du Hétre, le curé ne s'attendait pas à une œuvre aussi peu profane. Jacques Bernard était en extase ; ses traits s'illuminaient ; ses yeux s'étaient humectés à mesure que Laure, qui se surpassait ce soir-là, disait les couplets suivants :

La Charité n'est pas l'aumône faite
D'un cœur orgueilleux ou distrait ;
Ingénieuse, attentive, discrète,
Comme une-faute elle cache un bienfait.
Elle se complait au mystère
Pour changer l'amertume en miel.
Ses larmes fécondent la terre,
Ses sourires ouvrent le ciel.

La charité devine la détresse
Sans lui demander ses secrets ;
Comme une sour prodigue de tendresse,
Avec l'espoir elle lui rend la paix ;
Entre l'Innocence et le Crime
Elle partage ses trésors.
Le coupable est une victime
Dont elle adoucit les remords.

Pour tous les maux, elle sait la parole
Qui rend la force de pleurer.
Elle encourage, et pardonne, et console ;
Plus grand miracle, elle peut s'ignorer.
Les bienfaits que sème sa droite,
Sa gauche ne les connaît pas ;
Aux sillons bénis qu'elle exploite
Elle n'imprime point ses pas.

Tout le monde avait applaudi, excepté le timide Jacques Bernard, dont l'émotion se trahissait par des larmes, approbation plus éloquente que toutes les autres.

Manuel dit à son ami Gordien :

— J'ai rarement été impressionné aussi vivement que par l'admirable talent de la sœur.

— Elle est très-forte pour les cantiques ! répondit sans malice aucune le frère de Laure, qui avait mis toute son âme dans l'œuvre qu'elle interprétait.

La comtesse en éprouva un légitime sentiment de fierté maternelle.

Le comte et le curé avaient témoigné leur vive satisfaction.

Quant au docteur, après avoir, les trois couplets durant, fait infidélité à sa vaste tabatière, il se rattrapa par trois bonnes prises, avant de complimenter la jeune fille, de lire attentivement les paroles et de louer la musique, heureuse inspiration d'Étienne Arnaud.

— Cette romance, dit-il ensuite, me rappelle une très-belle classification de Maïmonide, intitulée

l'échelle d'Or.

La politesse retint le curé, bien qu'il eût hâte de retourner chez lui. Le docteur, citant de mémoire, avait commencé :

— « La charité est une échelle d'or, et cette échelle a huit degrés. »

Jacques Bernard, s'il n'avait rien compris à la physiognomie ni à la phrénologie, devait parfaitement saisir la leçon nouvelle, qui captivait aussi la vive attention de M^{lle} Fluviane.

« Le degré inférieur est de donner, mais à regret ; avec la main, non avec le cœur. Le pauvre accepte, car il a besoin ; mais il dit : — Oh ! le mauvais riche ! — Et Dieu n'a point de récompense pour un tel don. »

— Tout à l'heure, dit le comte du Hétre, nous trouvons dans Fléchier une pensée identique.

— Grands cœurs et grands esprits se rencontrent au champ de la Sagesse. Maïmonide, Ben-Maïmon ou Ramban, que les juifs appellent l'aigle des docteurs et regardent comme le plus beau génie qui ait paru depuis Moïse, rabbin et médecin, né à Cordoue et mort en Égypte au commencement du treizième siècle, l'auteur du Livre des Préceptes, continue ainsi : « Le deuxième degré est de donner de bonne grâce, mais non selon ses moyens. Bienfaisance qui calcule n'est point de la charité. »

— Ceci est un peu sévère, dit à demi-voix Manuel, assis à côté de Laure.

— Assurément ! répartit le docteur. La leçon n'en est pas moins bonne à connaître, même après la romance que nous venons d'applaudir. « Le troisième degré est de donner selon ses moyens, mais après avoir été sollicité. Or, on est souvent trompé ainsi ; car ce n'est pas toujours celui qui demande qui a le plus besoin. »

— Votre rabbin juif a diablement raison ! fit Manuel. Ne me parlez pas de ces insupportables mendiants à domicile qui ne cessent de nous importuner.

« Le quatrième degré est d'aller au devant du malheureux ; mais en lui donnant dans la main, on excite sa honte. »

— Ah ! pour le coup, interrompit Gordien, je trouve votre aigle des docteurs en contradiction avec son sujet. Il ne parle absolument que de l'aumône ; mais il y a manière d'y joindre des paroles de consolation, des encouragements qui, loin d'exciter la honte, relèvent le malheureux et complètent l'œuvre de charité.

— Très-bien, monsieur Gordien ! dit le curé, voici une observation juste et chrétienne.

— D'accord, dit le docteur, mais encore faut-il commencer par aller au devant des malheureux, et que fait-on ? L'on chasse de chez soi les mendiants, après quoi l'on y reste tranquille à fumer le cigare de l'indifférence. Je continue : « Le cinquième degré est de donner au pauvre sans le voir »

TUNISIE.

Une dépêche de l'Agence Havas nous donne une grave nouvelle, celle de l'arrestation de Taieb-Bey, frère du Bey de Tunis :

Tunis, 17 janvier.

« Taieb-Bey, frère de Mohammed-ès-Sadok, a été arrêté ce matin par les ministres de la marine et de la guerre, Ahmed-Zarouck et Si-Selim. Ahmed-Zarouck, étant allié à la famille régnante, a pénétré dans le palais Marza, où habite Taieb-Bey, et s'est emparé de sa personne.

« Taieb a été conduit au Bardo, dans une voiture qu'escortaient des zaptiès et des spahis à cheval et enfermé dans un appartement qui lui servira de prison. On aura pour lui tous les égards dus à sa naissance.

« Le Bey, convaincu des agissements de Taieb-Bey, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Régence, et de ses efforts pour le détrôner, s'est décidé à le faire enfermer.

« Les émissaires de Taieb-Bey parcourraient en effet la Tunisie et ralliaient des individus à sa cause en leur promettant des situations avantageuses lors de son arrivée au pouvoir. »

Les motifs de cette arrestation donnés par la dépêche sont assez vagues; nous n'y voyons encore aucun fait précis.

Nous voudrions aussi savoir quelle part a notre gouvernement dans cette arrestation ?

Comme le Bey ne gouverne que par la main de M. Roustan, notre consul, devenu son premier ministre, il est à croire qu'il n'a pas donné l'ordre d'incarcérer son frère sans l'avis préalable du gouvernement français.

Quoique la dépêche soit muette à cet égard et que les zaptiès du Bey aient seuls paru, nous ne pouvons supposer que tout se soit passé à l'insu de l'autorité française. Nous attendons donc de notre gouvernement une note plus explicite que la dépêche de l'Agence Havas.

Taieb-Bey est le troisième frère du Bey de Tunis. Ali, son autre frère, est plus âgé que Taieb. Il est notre ennemi déclaré, et l'on se rappelle qu'il a fallu lui ôter le commandement des troupes tunisiennes.

Le *Télégraphe* reçoit de Tunis, la dépêche suivante :

« L'épouvante règne depuis ce matin au palais de Marza. La famille du prince, connaissant la férocité de Mohamed-ès-Sadok, reste persuadée que si le gouvernement français n'intervient pas sans retard, Si-Taieb-Bey court les plus grands dangers. »

Etranger.

ESPAGNE. — On télégraphie de Madrid, 17 janvier, au *Temps* :

« Jeudi matin, le conseil des ministres arrêtera l'attitude que devra prendre le gouvernement à l'égard du pèlerinage ultramon-

Nos sœurs déposaient souvent une aumône dans un lieu où les indigents venaient la prendre sans être vus. Le sixième est de donner sans nous faire connaître. »

Le comte du Hêtre prit la parole :

— Il y a du bon à faire le bien pour le bien, en évitant jusqu'à la reconnaissance; mais, outre que ces aumônes des cinquième et sixième degrés ne peuvent jamais être accompagnées d'autres consolations, elles risquent tout comme celles du troisième d'être faites sans discernement. Ah! dans ces matières, il n'est point de règles étroites; le cœur doit être notre conseil et notre guide. Aussi, tout en louant l'esprit qui a dicté à Maïmonide la graduation de son *Échelle d'or*, je ne l'admets que sous la réserve des cas particuliers, car tantôt il est préférable d'agir en secret, tantôt il vaut mieux soulager le malheureux en se montrant fraternellement à lui.

— Pour les âmes élevées, la reconnaissance est le plus doux des fardeaux! dit Manuel qui avait parfaitement pris pour son compte la boutade du docteur sur le cigare de l'indifférence.

— On peut, ajouta Gordien, honorer, aimer, bénir des bienfaiteurs inconnus; mais on ne pourra jamais les servir, et ce sera au moins un regret.

Jacques Bernard et M^{lle} Fluviane sourirent d'un même sourire doux et généreux, tandis que Manuel, dépassant la mesure, disait avec assurance :

tain que les évêques vont organiser, sous les auspices du primat d'Espagne, l'archevêque de Tolède, dans tous les diocèses de la péninsule.

« Dans les cercles libéraux, ici, on est fort irrité de la réception faite au Vatican à dona Marguerite, femme de don Carlos, au moment où les prélats espagnols accentuent leur patronage des feuilles carlistes et du mouvement ultra-radical, pour embarrasser la politique du cabinet. »

ITALIE. — Le *Journal de Rome* publie la dépêche suivante de Berlin :

« Le Saint-Siège persiste à réclamer l'abrogation de toutes les lois de mai et ne veut pas se contenter de la promesse du gouvernement prussien de ne les appliquer qu'avec la plus grande modération. »

Après le vote du Reichstag, qui a donné 233 voix contre 115 à la proposition Windthorst, c'est-à-dire à l'abrogation des lois de mai, le Saint-Siège a toutes raisons pour ne pas se fier au pouvoir discrétionnaire et pour se prémunir contre le retour du *Kulturkampf*.

Il veut le régime du droit et non le régime du bon plaisir de M. de Bismark.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 janvier.

Le marché est indécis sur nos rentes. Le 3 0/0 varie de 83.92 à 83.77. Le 5 0/0 s'élève de 114.55 à 114.67.

Les valeurs sont faibles, surtout les titres de spéculation.

Les nouvelles des places étrangères sont assez bonnes, les consolidés arrivent de Londres à 100 5/16, soit en hausse de 1/8.

La Banque de France est en grande baisse à 5,250.

L'action du Crédit Foncier de France est très-ferme, elle reprend encore plus vivement à 1,660. L'émission des obligations 4 1/2 0/0 à 500 francs rencontre une grande adhésion de la part des capitaux de l'épargne.

De 1,035 à 1,040 on demande l'action de la Société Française Financière; il faut savoir que le mois prochain il sera détaché un coupon de 40 francs.

Sur la Société Nouvelle, les transactions se tiennent à 800.

Le Crédit Lyonnais reprend d'une manière d'autant plus sérieuse que le comptant achète beaucoup pour mettre cette valeur en portefeuille. Le dernier cours coté est de 865.

On reçoit toujours de bonnes et nombreuses souscriptions aux obligations de l'Hypothèque Foncière; ces titres prennent place dans les meilleurs portefeuilles.

Toujours baisse considérable sur l'Union Générale, encore 80 francs; les avertissements donnés au spéculateur ne manquent pas, il faut donc s'empêcher de sortir de cette valeur.

La Banque Romaine, en dépit des fluctuations de la Bourse, reste à 710; à ce prix il y a avantage à acheter et mettre en portefeuille ce titre dont l'avenir est certain.

Les actions de la Compagnie d'Alais au Rhône sont des titres de placement d'autant plus sûrs et solides que l'exploitation déjà commencée se continuera plus grandement en avril.

Chronique Locale et de l'Ouest.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur la proposition tendant à la

— A force de ménagements, on provoque l'ingratitude.

— Ah! monsieur Manuel, dit Laure elle-même, on risque bien plus par quelque maladresse d'humilier le pauvre honteux; et je trouve, moi, une grande délicatesse et une charité touchante dans tous les genres de bienfaits cachés.

Le comte, la comtesse, le bon curé de Sorèillac, approuvant hautement la jeune fille, Manuel se traita mentalement d'étourneau.

— Mille remerciements, mademoiselle, dit le docteur Delcambre, vous venez à mon secours, car Maïmonide range encore les bienfaits cachés sur le degré suivant : « Le septième degré est de donner tout en restant inconnus l'un à l'autre; c'est ce qui se faisait au saint temple de Jérusalem, par les dépotés en la salle des Mystères. On apportait en secret, et en secret étaient entretenues les familles pauvres les plus respectables. »

— Rien de mieux! rien de plus beau! dit la comtesse.

Le curé pensait qu'en sa propre église paroissiale il avait connaissance de mystères non moins touchants que ceux du temple de Jérusalem, et songeait particulièrement à une personne absente qui procédait ainsi.

— Pardon, madame la comtesse, disait le docteur Delcambre, il y a un degré supérieur : « Le huitième degré est de donner pour retirer de la

nomination d'une commission de trente-trois membres, chargée d'examiner le projet de résolution tendant à la révision partielle des lois constitutionnelles (adoptée par 279 voix contre 144).

Ont voté pour : MM. Durfort de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.

Ont voté contre : MM. Maillé (d'Angers), Benoist.

M. Bury n'a pas pris part au vote.

UN NOUVEAU MOYEN DE COMBATTRE LE FEU.

Nous lisons dans le *Patriote* :

« Les derniers incendies, notamment celui de la filature Renault, ont appelé notre attention sur un nouveau procédé d'extinction dont M. A. Lelandais, de Nantes, est l'inventeur.

« M. Lelandais remplace l'eau par la vapeur. Son procédé est donc d'une application facile et peu coûteuse dans tous les établissements munis de chaudières à vapeur.

« La vapeur a la propriété d'arrêter immédiatement les flammes et laisse intact ce qui n'est pas brûlé.

« M. Lelandais a fait diverses expériences publiques de son procédé sur les matières les plus inflammables, alcool, allumettes chimiques, essence de pétrole, etc., et toutes ont parfaitement réussi.

« C'est donc un procédé qui mérite le plus sérieux examen. Nous le signalons à nos édiles; nous le signalons aussi aux directeurs et aux propriétaires d'usines.

« Les moyens dont nous disposons pour combattre le feu sont encore si insuffisants, qu'il ne faut négliger aucune occasion de les augmenter et de les perfectionner. »

NÉCROLOGIE. — Le colonel de cavalerie Cadic, en retraite, est décédé le 8 janvier dernier, à l'hôpital militaire de Saint-Martin. Un de ses camarades, le capitaine Bougès, a prononcé sur sa tombe un discours dont nous extrayons les passages suivants :

« Engagé volontaire et ayant montré des aptitudes particulières pour la carrière des armes, Cadic franchit rapidement les premiers grades, et vint comme officier dans un régiment de chasseurs d'Afrique. Il avait puisé à l'École de cavalerie de Saumur la fermeté et l'énergie qui faisaient le fond de son caractère et sont l'apanage de l'homme de commandement. Sa vie tout entière fut consacrée au devoir, à l'honneur, et ses états de services restent comme un témoignage éclatant de sa haute valeur militaire.

« Son nom restera dans l'histoire, car il figure dans le tableau de la prise de la smalah d'Abd-el-Kader, peint par Horace Vernet et déposé au musée de Versailles. Le peintre illustre s'était attaché à reproduire les traits mêmes du vaillant capitaine qu'on voit parmi les glorieux combattants.

« Ce brave soldat termine sa carrière avec l'estime de tous ceux qui l'ont connu, emportant dans la tombe tous nos regrets, nous laissant l'espoir que sa vie d'honnête homme

misère ou empêcher d'y tomber. »

— Oui, c'est bien cela! s'écria le comte avec feu.

— Ainsi qu'il est écrit, ajouta le docteur en terminant la citation : « Si ton frère décline, si sa main faiblit, soutiens-le, ne permets pas qu'il tombe; étranger ou indigène, fais-le vivre à côté de toi; entretiens-le honorablement. » C'est le degré le plus élevé de l'échelle d'or de la charité, celui pour lequel Dieu réserve toutes ses bénédictions.

— On ne peut cependant pas entretenir honorablement tout le monde! pensait Manuel avec une légère pointe d'humeur, tandis que le comte se levait en disant :

— Je vous rends grâce, cher docteur, de nous avoir fait gravir jusqu'au huitième échelon. Retirer de la misère ou empêcher d'y tomber, voilà la bonne œuvre par excellence devant Dieu et devant l'humanité. Telle est aussi la solution de cette menaçante question sociale qui gronde sourdement et qui engloutira tout, si la charité ne nous apporte le salut!

— La *toquade socialiste*! pensa Manuel en allant prier Laure de l'accompagner.

Il chanterait, lui, quelque chose de gai pour finir.

Le curé prenait congé des dames de la maison; le docteur allait travailler à la lueur d'une lampe jusqu'à minuit, selon son usage; Fluviane emme-

et de cœur valeureux servira d'exemple aux générations nouvelles.

« Le colonel Cadic commandait le 2^e régiment de hussards lorsqu'il fut admis à la retraite en 1868 par limite d'âge. Il était commandeur de la Légion d'Honneur. »

LETTRES D'AFRIQUE.

Nous avons publié avant-hier, d'après les journaux anglais, de tristes nouvelles sur la situation de nos troupes en Algérie. On nous communique deux lettres qui viennent donner un certain appui aux renseignements anglais : l'une est de Tunisie, l'autre du Sud Oranais.

Tebessa, 5 janvier 1882.

« Depuis ma rentrée de Tunisie, je suis campé autour de Tebessa. Il fait froid, la neige couvre la terre. Nous avons pour abri une mauvaise toile; et, pour comble de bonheur, depuis que nous sommes en colonne, nos vêtements sont tout déchirés, et le froid nous saisit plus durement. Aussi les rhumes, les bronchites, se joignent-ils à la dysenterie; il y en a peu parmi nous qui n'aient été atteints et n'aient eu à payer leur tribut au climat et à l'expédition. Hélas! combien de nos camarades n'ont pas vu le 1^{er} janvier!

N'ayant le plus souvent, depuis quatre mois, que du biscuit à manger, beaucoup parmi nous ont l'estomac délabré. Nous touchons du pain tous les deux jours; malheureusement la ration est légère.

Les troubles recommencent autour de Gafsa; aussi ma colonne, qui est sur la frontière, est-elle prête à toute éventualité. De Tebessa à la limite de la Tunisie, il n'y a que 6 kilomètres; comme tu le vois, nous sommes aux premières places. »

Géryville, 9 janvier 1882.

« D'un jour à l'autre, nous nous attendons à partir pour Mechéria ou quelque autre point.

Ici, tout est fort cher, surtout le pain, qui se vend 1 fr. le kilog. Depuis cinq mois nous n'avons pas vu de lit, mais on commence à y être habitué.

Au commencement de décembre, le temps s'est mis à la neige; le premier jour elle fondait à mesure, malgré le vent froid; mais, le lendemain, la terre était blanchie. A midi, la couche était tellement épaisse que, du côté de l'abri du vent, on ne voyait plus les tentes. Ailleurs, on en avait jusqu'aux genoux; nous n'osions plus mettre le nez hors de nos toiles. Le général, informé de cette situation, nous a envoyés, par un convoi de mulets, de grandes tentes à 16 hommes.

Mais ce n'était pas petite affaire que de les dresser; le vent était si violent qu'il les renversait à mesure qu'on les élevait, et il nous était impossible de faire du feu. En présence de cette situation, notre général nous a fait revenir sur le village, que nous avons envahi. Tout était garni de troupes jusque dans la mosquée, où nous étions entassés les uns sur les autres.

Nous avons vécu ainsi cinq jours. La neige a fondu, puis le froid a repris de plus belle, et tous les matins nous sommes occupés

meit Suzanne, fort au regret d'aller se coucher; et le comte reconduisait dans sa chambrette le convalescent Jacques Bernard, qui devait voir en songe l'échelle d'or aux huit degrés, en entendant un chœur céleste célébrer la charité sur le rythme mélodieux de la romance chantée par Laure.

Au salon, Manuel, Laure et Gordien terminaient joyeusement la grave soirée.

Et, de l'échelle d'or, Jacques Bernard voyait descendre vers lui la petite Jeanne et l'aveugle Simon devenu clairvoyant.

Deux jours après, quoique bien faible encore, il se sentit en état d'aller chez eux et s'habilla pour sortir.

Le comte, qui le savait, sortit une grande demi-heure avant eux avec toute sa famille.

Or, remarquable détail, la veuve de maître Vauraut, l'ancien notaire, cette femme maigre, sèche, froide, dont l'économie passait pour sordide, et que l'on disait si dure pour les pauvres gens, connaissait déjà très-suffisamment la romance *la Charité* ainsi que la leçon de Maïmonide sur l'échelle d'or aux huit degrés.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

pés à casser la glace. Au milieu du jour, le soleil vient nous réchauffer un peu.
Géryville a une église récente qui n'est pas encore consacrée, et qui n'a pas de prêtre. »

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Le 10 janvier courant, à sept heures du soir, le nommé Robert, âgé de 38 ans, fermier à la Perdrière de Nyoiseau, quittait le bourg de cette commune où il était allé conduire une voiture de paille, lorsqu'arrivé à 200 mètres de l'allée qui conduit à la ferme, son cheval, très-vigoureux, s'épouventa du bruit produit par le tambour que battait un saltimbanque dans le bourg de Nyoiseau. »

« Robert fit de vains efforts pour contenir l'animal ; en le lâchant, il fut atteint par le brancard, tomba en avant de la roue gauche qui lui passa sur le corps et lui brisa les reins. Cet homme resta dans cette position jusque vers neuf heures et demie ou dix heures du soir, où ses plaintes attirèrent l'attention du nommé Ménard, sabotier à Bouillé-Ménard, qui revenait d'Angers. Ce dernier, après avoir replacé sur la banquette le malheureux Robert, dont la tête et le bras gauche pendaient dans le fossé du chemin, s'est immédiatement rendu à la Perdrière demander du secours pour un homme qui se mourait sur ledit chemin. »

« Tout le personnel de la ferme fut debout en un instant ; on se rendit en hâte sur le lieu de l'accident, et là, le malheureuse femme Robert reconnut son mari, qui fut transporté chez lui où il expira trois heures après, non sans avoir raconté comment l'accident lui était arrivé. M. Poidevin, médecin à Segré, n'a pu que constater l'état désespéré du blessé. »

THOUARS.

Le sieur Colin, marchand de vaches à Bressuire, se rendait, le 7 courant, à la foire de Thouars. Il était dans sa voiture avec X..., un boulanger de Geay, tous deux probablement un peu gris, autrement on ne s'expliquerait pas l'indifférence de l'un d'eux, devant la mort de l'autre.

La voiture ayant passé sur un tas de pierres, versa ; que se passa-t-il ensuite ? On n'en sait rien. Il est étrange que le boulanger de Geay s'en revint tranquillement chez lui et se mit au lit pour dormir ; mais quelque temps après il se réveilla et s'écria qu'il y avait un homme mort sur la route ; puis il indiqua à peu près l'endroit.

On y courut et l'on trouva le cheval et la voiture renversés à peu de distance de Colin, qui baignait dans son sang. Son chien, couché près de lui, le léchait et ne voulait laisser approcher personne.

Les assistants revinrent à Geay pour amener avec eux un ami de Colin, le nommé Coutu. A sa vue, le chien alla vers lui ; il fut attaché immédiatement, et l'on put s'approcher de Colin, qui avait le crâne fracturé, et expira quelques instants après en disant à son voisin Coutu : « Oui, je te reconnais, je suis perdu. »

Le sieur Colin laisse une femme et cinq enfants. (Journal de Thouars.)

TOURS.

La grève des maraichers de Tours continue toujours, et la municipalité républicaine ne s'en préoccupe pas autrement. Il semble qu'il lui importe peu que la population ouvrière paie les légumes un prix exorbitant ou doive s'en passer.

Heureusement que plusieurs industriels de Saumur pourvoient aux besoins les plus urgents. Nous lisons en effet dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire :

« Ce matin, deux jardiniers de Saumur, dont nous avons pu nous procurer les noms, MM. Satabin et Perceveau, habitant rue de la Reine-de-Sicile, se trouvaient sur le marché aux légumes de Tours, avec un assortiment, nous ne dirons pas complet, mais suffisant. »

« Ces honorables négociants font payer cher, et certes nous le comprenons ; n'ont-ils pas, en effet, des frais nombreux, frais de voyages, frais de transports, frais d'hôtel, frais de camionnage, etc., etc. ? Qui doit payer cela ? hélas ! nous le savons forcément, c'est le consommateur. »

« Donc, pour nous résumer, pas de changement dans la manière de faire de nos maraichers, et ce matin, sur le marché, un

peu plus de légumes que d'habitude, grâce à des marchands de Saumur. »

« Ça ne durera pas, disaient ces marchands, dépêchez-vous, mesdames, nous ne serons pas là demain. »

« C'est vrai, et malgré le prix exorbitant des marchandises, il faut cependant acheter. »

« Souvenez-vous, messieurs nos conseillers, du préjudice que vous apportez volontairement et à nos jardiniers, et aux pauvres ouvriers dont les suffrages inconscients vous ont portés au conseil municipal de la ville de Tours. »

Laiques et congréganistes.

On lit dans la Patrie :

« Pour répondre d'une façon catégorique et probante aux assertions du Voltaire, concernant les congréganistes, nous avons dû nous procurer des documents officiels et surtout le tableau des condamnations pour crimes et délits contre les mœurs, commis par les instituteurs laïques et les instituteurs congréganistes. »

Voici la période qui va de 1867 à 1877. Le relevé des deux années 1870 et 1874, qui furent si troublées n'a pas pu être dressé très-exactement.

1867, laïques 23 ; congréganistes 2
1868, — 24 ; — 4
1869, — 19 ; — 6
1872, — 16 ; — 4
1873, — 19 ; — 6
1874, — 18 ; — 7
1875, — 18 ; — 5
1876, — 26 ; — 5
1877, — 23 ; — 3

Ce qui donne un total de 183 condamnations pour les laïques et 42 pour les congréganistes.

Or, comme d'après les statistiques officielles, il y a en France 73,000 instituteurs et professeurs laïques, et 49,725 instituteurs et professeurs congréganistes, il est clair que la proportion des crimes et délits commis par les uns et par les autres est celle-ci :

Pour les laïques, de 24 à 25 sur 40,000.

Pour les congréganistes, de 8 à 9 sur 40,000.

En d'autres termes, il y a trois fois plus de laïques condamnés que de congréganistes.

On dit que l'argument des chiffres est brutal, tant il est irréfutable. En présence des assertions du Voltaire, d'après lequel les condamnations des laïques seraient des exceptions, tandis que celles des congréganistes seraient très-fréquentes, nous avons cru devoir démontrer que le contraire est la vérité, et le démontrer non pas par la discussion, qui le plus souvent laisse chacun garder son propre avis, mais par la statistique officielle, par les chiffres. »

Tribunaux.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Angers n'a rien à envier à la capitale. Notre ville a possédé, tous ces temps derniers, une bande de mauvais sujets qui n'ont pas attendu l'âge de raison pour se livrer à des exploits dignes des plus experts malfaiteurs. Ces gamins donc, qui n'ont recueilli de l'éducation reçue dans nos écoles laïques qu'une connaissance imparfaite du bien et du mal, avaient mis en coupe réglée une certaine quantité de magasins de notre ville, et non les moins achalandés. C'est ainsi que ces voleurs précoces, au nombre de cinq : Paris, Galopin, Jacob, Camus et Guillaume, amateurs de bonne chère, de friandises et coquets par dessus le marché, avaient dévalisé les étalages des épiciers Mauboussin et Foucher, du pâtisier Dupin, du boulanger Raux, des marchands Guérin, Auffray, etc. Ils avaient enlevé, qui de succulentes terrines de foie gras, des saucissons, qui des fruits secs, des petits pains, des gâteaux ; de vraies noces de Gamache, quoi ; d'autres avaient emporté des chaussures, des foulards. — La mère d'un des enfants, la femme Guillaume, est citée comme complice par recel. »

« Il faut dire que, bien penauds, les prévenus n'ont pas brillé par l'audace et ont fait des aveux qui, avec la réclamation des parents, assignés comme civilement responsables, a permis au tribunal de les acquitter comme ayant agi sans discernement et de les rendre à leur famille, sauf le petit

Guillaume qui sera enfermé jusqu'à dix-huit ans dans une maison de correction. Le recel n'ayant pas paru constant pour la femme Guillaume, elle a été renvoyée des fins de la plainte. »

« Deux échantillons des nouvelles couches sociales, les nommés Denis et Cantal, tous deux ouvriers, succèdent aux jeunes gamins sur le banc des prévenus. La propagande radicale a déjà produit sur eux des désastreux résultats, et le fait qui les amène devant le tribunal démontre le peu de cas que, dans leur monde, on fait de l'autorité, sous quelque forme qu'elle se présente. N'est-il pas vrai de dire aussi que les puissants du jour ne se font pas faute de laisser insulter les choses et les personnes les plus respectables ? L'armée ne pouvait échapper à cette tendance. »

« C'est ainsi que le 8 janvier, vers neuf heures du soir, au moment où le sergent planton Sevestre, du 77^e, venait d'atteindre un cuirassier en contravention et était sur le point de se faire un mauvais parti avec ce militaire, sont intervenus les deux jeunes citoyens dont s'agit, et, venant à la rescousse, ont gratifié d'une formidable volée le sergent, ainsi que le soldat Masson, venu au secours de son chef. »

« Ils ont eu beau prendre à l'audience l'attitude la plus humble, le tribunal a pensé, conjointement avec le ministère public, qu'il fallait une leçon sévère, et il l'a infligée à Denis et à Cantal en les condamnant, le premier à un mois, le second à 20 jours d'emprisonnement et à des amendes de 25 fr. et de 16 fr. »

» PETIT-JEAN. »

Faits divers.

Plusieurs journaux annonçaient, à la fin de la semaine dernière, la mort, à Paris, 46, boulevard de Sébastopol, d'une dame Cécile Barbier, âgée de 101 ans et 10 mois, originaire de Cholet (Maine-et-Loire).

Cette semaine, nous lisons dans les mêmes journaux :

« Un vieux de la vieille, qui avait fait les campagnes d'Egypte et d'Italie, Joseph Barbier, vient de mourir à l'âge de 109 ans, à Venissieux (Rhône). »

Il faut convenir que Barbier est un nom heureux, puisqu'il était porté à la fois par deux centenaires.

Mais quelque chose de plus extraordinaire encore, c'est de voir, dans la même rue, au même numéro, deux femmes âgées de plus de cent ans. Voici ce que nous lisons dans une feuille parisienne :

« On a enterré au cimetière de Montmartre M^{me} veuve Loudier, demeurant boulevard de Sébastopol, 46 (probablement avec Cécile Barbier), et qui était âgée de 107 ans. »

« M^{me} Loudier, qui était née en 1774, se souvenait parfaitement de la Révolution de 1789 ; elle racontait qu'elle était présente lorsqu'on guillotina le roi Louis XVI, le 21 janvier 1793 ; elle disait à ce sujet qu'il faisait très-froid lorsque le roi fut mis à mort, et qu'elle se trouvait au pied de l'échafaud avec son mari. »

« Dans ses moments de bonne humeur, elle parlait du sacre de Napoléon I^{er} et des nombreuses fêtes que l'on donnait à Paris, après chaque victoire remportée par l'Empereur. »

« M^{me} Loudier n'avait jamais quitté Paris, où elle était née ; elle était veuve depuis plus de quatre-vingts ans. »

« Elle n'avait jamais été malade et attribuait la conservation de sa santé à ce fait qu'elle n'avait jamais bu de vin, ni d'alcool, mais bien de l'eau filtrée. »

« Elle se rendait chaque jour, depuis 1803, au cimetière de Montmartre, où était enterré son mari ; elle a toujours manifesté l'intention de reposer à côté de lui. »

« Cette aimable centenaire se faisait lire, chaque jour, un des romans nouvellement parus. »

Puisque nous sommes sur ce sujet, disons qu'à Clausenbourg (Transylvanie), on a enterré, avec tous les honneurs militaires, le capitaine en retraite Daniel Kadesci, mort à l'âge de 102 ans. Ce vétéran avait pris part à toutes les campagnes de Napoléon I^{er}. Il avait fait partie de l'escorte militaire qui conduisit l'Empereur à l'île d'Elbe, après la première abdication.

BOURSE DE PARIS

DU 18 JANVIER 1882.

Rente 3 0/0	83 80
Rente 3 0/0 amortissable	83 75
3 0/0 amortissable (nouveau)	» »
Rente 4 1/2	112 50
Rente 5 0/0	114 50

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs ; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LEVASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

GARANTIE DE L'ÉTAT

COMPAGNIE AGRICOLE
du Dessèchement des Marais de Vos et du
COLMATAGE DE LA CRAU
(Bouches-du-Rhône)

Société anonyme en formation

AU CAPITAL de 6,000,000 de Francs
Divisé en 12,000 Actions de 500 fr.

Jouissance du 15 janvier 1882

Portant, en dehors des dividendes, garantie de 4 0/0 de l'Etat, ainsi qu'il est dit ci-après.
(Statuts déposés chez M^e Durouin, notaire.)

L'Etat garantit à la C^{ie}, pendant 50 ans, l'intérêt à 4.65 0/0, amortissement compris, sur le capital-obligations, qui ne pourra pas excéder 24 millions (Loi du 9 août 1881).

Sur ce capital, conformément à la loi de concession, il est attribué aux actions un intérêt minimum immédiat de 4 0/0 par an, garanti par l'Etat pendant la période de mise en œuvre de la concession, soit pendant 18 années.

Le capital constitutif sera exclusivement affecté aux acquisitions de terrains.

La C^{ie} a pour objet le dessèchement des marais situés le long du canal d'Aries à Bône, ainsi que la concession pour 99 ans d'un canal dérivé de la Durance, devant servir au dessèchement des marais et au colmatage des terres en friche de la Crau.

EMISSION

De 12,000 actions de 500 francs

SUR LESQUELS ON VERSE :

50 fr. en souscrivant ;

75 fr. à la répartition.

Les 375 fr. restants seront versés au fur et à mesure des besoins de la Société, après avis donné trois mois à l'avance.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Le Samedi 21 Janvier 1882

A PARIS : A la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS, 2, place de l'Opéra.

— A la SOCIÉTÉ MARSEILLAISE (succursale de Paris), 50, rue de la Chaussée-d'Antin.

— A la CAISSE CENTRALE DU TRAVAIL ET DE L'ÉPARGNE (BANQUE POPULAIRE), 28, avenue de l'Opéra ;

A MARSEILLE : A la SOCIÉTÉ MARSEILLAISE ;

A LYON : A la SOCIÉTÉ LYONNAISE ;

A SAINT-ÉTIENNE : A la SOCIÉTÉ STÉPHANOISE ;

A BORDEAUX : A la SOCIÉTÉ BORDELAISE ;

A NANCY : A la SOCIÉTÉ NANCYENNE ;

A ROUEN : A la BANQUE ROUENNAISE DE DÉPÔTS.

La cote officielle aux Bourses de PARIS, LYON

et MARSEILLE sera demandée.

On enverra franco sur demande le prospectus détaillé et les rapports parlementaires.

AVIS IMPORTANT. — Je sais que quelques falsificateurs, se prévalant de la mort de l'illustre et regretté prof. Ginolamo, voudraient se faire passer pour les professeurs de la recette du Sirop Pagliano, régénérateur du sang ; rien de plus faux.

Des insinuations de cette nature, propres à faire naître la défiance dans le public, doivent être rejetées, avec mépris, par tout honnête homme.

Il est maintenant de mon devoir d'assurer le public que je suis seul possesseur de l'Ordonnance du véritable Sirop Pagliano, Régénérateur du sang, le seul et unique breveté en Italie, en France et en Autriche ; que le Sirop qui est vendu par d'autres, sous ce même nom, est contrefait ignominieusement ; ceux donc qui veulent faire acquisition de ce Remède (aquel des milliers et des milliers de personnes doivent la vie et le recouvrement de la santé) doivent s'adresser à moi : Prof. ALBERTO, RU G. PAGLIANO, Théâtre Pagliano, à Florence.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Puis
ASTHME
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{ie} CLERY
à Marseille.

L'EAU de SUEZ

Vaccin de la Bouche
Supprime
INSTANTANÉMENT
et TOUJOURS les

MAUX de DENTS

et, par conséquent,
l'Extraction & l'Aurification
S'adresser à M. Suez,
10, Rue Ampère, PARIS.

Brochure explicative franco sur demande L'ALCOOLAT DE SUEZ supprime IMMÉDIATEMENT les DOULEURS RHUMATISMALES Brochure explicative franco sur demande.
Se trouve à Saumur, chez MM. BESSON, pharmacien, 58, place de la Bilange; D'ACANT, coiffeur; BOUCHER, coiffeur, rue Saint-Jean.

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, et de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

Sur baisse de mise à prix,

D'UNE MAISON

Avec ses dépendances.

Située à Montreuil-Bellay, rue des Fumiers,

Dépendant de la succession de M^{me} veuve Michaud, née Anne Reclus.

L'ADJUDICATION aura lieu le mardi sept février mil huit cent quatre-vingt-deux, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du premier mars mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré;

Aux requêtes, poursuite et diligence de :

1^o M^{me} Anne Reclus, épouse assistée et autorisée de M. Victor Rioche, marchand, avec lequel elle demeure à Montreuil-Bellay, et celui-ci pour la validité;

2^o M. Clément Reclus, charpentier-mécanicien, demeurant à Montreuil-Bellay;

3^o M. Eugène Reclus, charpentier, demeurant également à Montreuil-Bellay;

Agissant tous en qualité d'héritiers, mais sous bénéfice d'inventaire, de M^{me} Anne Reclus, veuve de M. Félix Michaud, ladite dame décédée à Montreuil-Bellay le vingt-cinq mai mil huit cent soixante-dix-sept, ayant M^e Le Ray pour avoué;

Il sera procédé, au lieu, jour et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet par le tribunal, à la vente au enchères publiques de l'immeuble ci-après.

DÉSIGNATION.

Une maison, située à Montreuil-Bellay, rue des Fumiers, comprenant trois chambres basses, dont une à cheminée, grenier au-dessus, cour derrière dans laquelle se trouve un hangar, jardin et jeux de boules, joignant au nord la rue, au levant M^{me} Doussain, au couchant M. Bedon et au midi M. Cholet.

MISE A PRIX.

L'immeuble ci-dessus désigné sera vendu sur la mise à prix abaissée de trois mille francs à deux mille cinq cents francs, le notaire ayant été autorisé, par le jugement sus-énoncé, à abaisser, en cas de défaut d'enchères, la mise à prix du cinquième, et le jour de la première adjudication, le vingt-sept avril mil huit cent soixante-dix-neuf, aucun acquéreur ne s'étant présenté; ci... 2,500 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, poursuivant la vente;

2^o A M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le 17 janvier 1882.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE. (43)

A CÉDER

FONDS DE PARAPLUIES ET MERCRERIE.

S'adresser à M^{me} PICARD, 52, rue du Portail-Louis. (7)

MAISON A LOUER

Rue de la Petite-Bilange, n° 10. S'adresser à M. DELAMARRE. (11)

Études de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, n° 8; De M^e HENRI LAUMONIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, et de M^e JULES DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

A VENDRE PAR LICITATION

Le dimanche douze février mil huit cent quatre-vingt-deux, heure de midi, en la salle de la Mairie de Saint-Martin-de-la-Place, et par le ministère de M^e HENRI LAUMONIER, notaire à Saumur, et de M^e Jules DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées, tous les deux commis à cet effet par le jugement dont il est parlé ci-dessous,

LES IMMEUBLES

Dont la désignation suit,

Dépendant de la communauté ayant existé entre M. René Manceaux, en son vivant couvreur, demeurant à Saint-Martin-de-la-Place, et la dame Marie Broizier, son épouse, tous deux décédés, et des successions respectives dedit sieur et dame Manceaux-Broizier.

Sur la poursuite de: M. Emile Broizier, menuisier, demeurant à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 48; demandeur, ayant pour avoué M^e Coquebert de Neuville;

Contre:

1^o M. Louis Hervé, chef de bureau, demeurant à Angers, rue de Belair, n° 56;

2^o M. Eugène Broizier, ci-devant marchand de meubles, demeurant à Saumur, rue Saint-Nicolas, actuellement en faillite ouverte; défendeurs, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beurepaire;

3^o M. Gustave-Philippe Doussain, comptable, demeurant à Saumur, rue des Basses-Perrières, agissant au nom et comme syndic définitif de la faillite dudit sieur Eugène Broizier;

4^o M. Jacques Rocher, propriétaire, demeurant à la Croix-Rouge, commune de Saint-Martin-de-la-Place;

5^o M^{me} Anne Gallais, épouse dudit sieur Jacques Rocher, avec lequel elle demeure;

6^o M. Armand Broizier, menuisier, demeurant à Saumur, route de Varrains;

7^o M. Antony Broizier, ouvrier menuisier, demeurant à Paris, rue de la Chapelle, n° 18;

Les sus-nommés également défendeurs; ledit M. Doussain en sa dite qualité; ayant pour leur avoué constitué M^e Louis Albert.

DÉSIGNATION

DES IMMEUBLES A VENDRE ET MISES A PRIX.

Commune de Saint-Martin-de-la-Place. IMMEUBLES DE COMMUNAUTÉ.

Premier lot.

Une maison, au canton de la Croix-Rouge, occupée par Julie Chevalier, composée de deux chambres, grenier au-dessus, cave, boulangerie;

Elle joint au couchant M^{me} Lecomte, au levant Marchais, au nord héritiers Manceaux, au midi la route nationale, numéro 152, de Briare à Angers;

Sur la mise à prix de sept cents francs, ci... 700 fr.

2^o lot.

Une autre maison, au même canton, rue Juive, comprenant cave, chambres et grenier, jardin; le tout d'une superficie de un are trente-sept centiares environ;

Elle est occupée par Daburon-Guyon, et joint au midi Louis Maupoint, au nord M^{me} Rigaut, au couchant la même, au levant cour commune;

Sur la mise à prix de quatre cents francs, ci... 400 »

3^o lot.

Une maison, même canton, occupée par Balesme, cordonnier, ayant cave, deux chambres, grenier, boulangerie, joignant au levant le chemin qui conduit à la rivière, au nord la levée, au couchant et

A reporter. 1,100 »

Report. 1,100 »
au midi M. Boucher, comprise au plan cadastral sous le numéro 334, section D;

Sur la mise à prix de neuf cents francs, ci... 900 »

4^o lot.

Une parcelle de terre en jardin, de l'autre côté de la route, vis-à-vis la maison désignée au lot ci-dessus, à la descente du chemin du Port, numéro 385, section D du cadastre, joignant au levant Amand Balesme, au couchant le chemin du Port, au nord la route nationale, au midi Balesme, d'une contenance de trois ares trente-neuf centiares environ;

Sur la mise à prix de cent francs, ci... 100 »

Les immeubles composant les deux derniers lots ci-dessus sont affermés au sieur Balesme, pour un prix de cinquante-cinq francs, jusqu'au premier novembre mil huit cent quatre-vingt-trois.

5^o lot.

Un pré, au canton de la Croix-Rouge, numéro 327, section D du cadastre, contenant quatorze ares soixante centiares, joignant au levant M. Eugène Boucher, au couchant Maurice Dron, au nord Jacques Rocher, au midi le chemin du Port;

Sur la mise à prix de cinq cent cinquante francs, ci... 550 »

6^o lot.

Une parcelle de terre en jardin, au même canton, numéro 17, section C du cadastre, contenant cinq ares soixante centiares, joignant au levant Pierre Voisin, au couchant M^{me} veuve Corbineau, au nord un fossé, au midi un chemin d'exploitation;

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci... 500 »

7^o lot.

Un morceau de terre labourable, aux Grands-Champs, ou la Miranderie, numéro 359, section C du cadastre, contenant quinze ares quarante centiares, joignant au levant M. Père, au couchant d'un bout M. Père, d'autre bout les héritiers Manceaux et un chemin, au nord et au midi les mêmes;

Sur la mise à prix de sept cent cinquante francs, ci... 750 »

8^o lot.

Un morceau de terre labourable, aux Grands-Champs, numéro 373 de la section C, joignant au levant les héritiers de la veuve Manceaux, au couchant les héritiers des époux Manceaux, au nord M. Jacques Rocher, au midi le sieur Sauleau, et contenant six ares trente-cinq centiares;

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci... 500 »

9^o lot.

Un morceau de terre labourable, situé au même lieu, ou au lieu de Ville-neuve, numéros 374 et 375 de la section C, d'une superficie de seize ares quatre-vingt-sept centiares, joignant au levant la parcelle désignée au lot ci-dessus, au couchant M. Père, au nord la parcelle numéro 359, section C, au midi le sieur Sauleau;

Sur la mise à prix de sept cent cinquante francs, ci... 750 »

10^o lot.

Une parcelle de pré, A reporter. 5,150 »

Report. 5,150 »
mise à la Croix-Rouge, contenant quatre ares cinquante centiares, joignant au nord Pierre Hurlault, au midi Pierre Delaporte, au levant le même, au couchant Albert Armand, formant le numéro 389 de la section D du plan cadastral de ladite commune;

Sur la mise à prix de cent francs, ci... 100 »

IMMEUBLES PROPRES A LA VUEUR MANCAUX.

11^o lot.
Une parcelle de terre, au canton des Grands-Champs, ou la Miranderie, numéros 371 et 372, section C du cadastre, d'une superficie cadastrale de vingt-neuf ares vingt-cinq centiares, joignant au nord Rocher, au levant Pierre Hurlault, au midi M. Père;

Sur la mise à prix de quinze cents francs, ci... 1.500 »

12^o lot.
Une pièce de terre, à la Dousserie ou Porusserie, contenant vingt-cinq ares vingt centiares, en deux parcelles: l'une de dix-neuf ares quarante centiares, numéro 371, section D, joignant au levant le chemin, au midi la veuve Trotouin, au couchant M. Loiseleur, au nord les héritiers Baujon;

L'autre, de cinq ares soixante-seize centiares, numéro 399, section D, joignant d'un côté Trotouin, d'autre côté et d'un bout Balesme;

Le tout sur la mise à prix de sept cent cinquante francs, ci... 750 »

13^o lot.
Un morceau de terre, aux Pâtures, numéro 8, section D, d'une superficie de trente-quatre ares trente-huit centiares, joignant au levant la commune, au couchant un chemin vicinal, au nord Beziau, au midi M^{me} Brisson;

Sur la mise à prix de douze cents francs, ci... 1.200 »

Total des mises à prix, huit mille sept cents francs, ci... 8.700 »

La vente de ces immeubles a été autorisée par jugement rendu contradictoirement entre les parties sus-nommées, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le douze novembre mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré, lequel a fixé les mises à prix ci-dessus.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé en l'étude dudit M^e Laumonier, notaire à Saumur.

M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué poursuivant; M^{me} BEUREPAIRE et ALBERT, avoués co-litigants; M^{me} LAUMONIER et DEGREZ, notaires chargés de la vente, donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant, à Saumur, le quatorze janvier mil huit cent quatre-vingt-deux.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Enregistré à Saumur le quatorze janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 57, case 8. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE. (44)

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

à Saumur, sur la place du Champ-de-Foire, le SAMEDI 21 janvier 1882, à une heure après midi,

D'UNE JUMENT

Sous poil azean, trotant et s'attelant très-bien.

On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (45)

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

La MAISON DUTEL demande un employé pour le mercerie.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANBURE

51 et 53, rue Saint-Jean,

SAUMUR.

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagnou, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Leneveu. (495)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande. Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

ABONNEMENTS

PARIS: 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr. 40
DÉPARTEMENTS: 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 50.
POUR L'UNION POSTALE: 1 An, 8 fr.

PARIS:

10 centimes le numéro.

DÉPARTEMENTS:

14 centimes le numéro.

QUARANTE-SIX VOLUMES SONT EN VENTE

Le volume broché, Paris, 3 fr.

Départements, 4 fr.

La collection du Journal du Dimanche renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons: Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthet, Clémence Robert, Octave Féry, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Ducange, G. de la Landelle, Henri Augu, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Morel, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccone, Mario Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Paraît actuellement:

Le Cadavre de l'Osérite, Grand roman, par Octave FÉRY.

ADMINISTRATION: Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.

Nota.— On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

Saumur, imprimerie P. GODEC.